



## **MAIRIE DE VAUX-DEVANT-DAMLOUP**

Email : [mairiedevauxdevantdamloup@wibox.fr](mailto:mairiedevauxdevantdamloup@wibox.fr)

Mairie : 03.29.88.30.84

Maire : 07.81.62.15.81

22 bis Allée des Tilleuls

55400 VAUX-DEVANT-DAMLOUP

### **Compte rendu du Conseil municipal du 9 septembre 2015**

Présents : tous les conseillers

Avant de démarrer la séance, Monsieur le Maire a demandé au Conseil d'observer une minute de silence en mémoire de Sarah Chevreau qui nous a quitté brutalement cet été. La famille de Sarah et Eddy remercient la population de s'être mobilisée en ces moments douloureux.

#### **❖ Logement communal**

Le préavis des ex-locataires du logement communal s'est achevé le 12 août 2015. Laurence Peiffert et moi-même avons effectué un état des lieux du logement et procédé aux différents relevés obligatoires. Peu après, Gaëlle Bosquet et Jean-Pierre Pergent ont participé eux aussi à la visite du dit logement. Si aucune dégradation importante n'a pu être mise en évidence, une vétusté des peintures est remarquable (une couche de peinture « cache-misère » a été apposée pour masquer les salissures).

A ce jour, les services de l'EDF ont coupé l'électricité arrivant au compteur.

Les loyers restant dus à la commune sont d'un montant de 1 100 €.

Au cours du printemps dernier, la réfection de la salle de bains (remplacement de la baignoire par une douche cabine et remise en état du sol) a été indispensable. La vétusté et/ou la mauvaise utilisation de la baignoire ont entraîné des infiltrations d'eau qui risquaient de dégrader davantage les murs et les plafonds. Montant des travaux : 1 900 €.

Loin d'être satisfaisante, la location du logement communal au cours de l'année 2014/2015 est restée une préoccupation du Conseil municipal. Ce dernier, en bon gestionnaire et à l'unanimité a recherché les solutions financières pour minimiser les dépenses de fonctionnement de la commune et pour pallier à des rentrées insuffisantes.

L'espacement des tontes dans le village au cours de cet été a permis de diminuer ce poste de dépense de 3 000 €. Cette économie va permettre de dégager un budget pour conforter le logement (électricité, chauffage, remise en état de la porte de garage et des volets). En effet, il est absolument nécessaire de préparer l'avenir afin qu'une telle situation ne se reproduise et que le locataire de notre logement communal se sente bien chez lui, dans Vaux, avec nous et nous avec lui.

C'est pourquoi, nous avons accepté de louer notre logement à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2015 à Monsieur Michel Parisot. Michel est déjà connu et reconnu par tous les habitants de Vaux. Il œuvre sans ménager sa peine pour notre dossier de réalité augmentée et pour la bonne image de notre village. Nous sommes heureux de l'accueillir.

### ❖ **SPANC**

Le Maire rappelle que dans le cadre de loi sur l'eau 2002, **les nouveaux acquéreurs** d'une habitation équipée d'un système d'assainissement individuel sont tenus d'effectuer les travaux de mise aux normes dans l'année qui suit l'acquisition du dit bien. Le Maire sera attentif à l'application de la loi, toute transgression à la loi fera l'objet d'une sanction financière.

### ❖ **Commission d'évaluation des charges transférées (CLECT)**

Le Conseil accepte l'application du principe de neutralisation des effets de la fusion sur les taux des taxes des ménages et les versements d'attributions de compensatoires par la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil accepte la modification du calcul des attributions de compensation pour les communes d'Haudainville, Thierville et Verdun suite à la généralisation de la compétence scolaire et enfance à l'ensemble du périmètre de la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil accepte la modification du calcul des attributions de compensation pour la commune de Belleray suite à son retrait de la Communauté de Communes du Val de Meuse et à son intégration à la Communauté d'Agglomération.

Le Conseil accepte les modalités de versement des attributions de compensation versées à l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération.

### ❖ **Nouveaux habitants**

Nous sommes heureux d'accueillir Céline Cuny et Esméralda Marbach au 14 allées des Tilleuls.

### ❖ **Beujolais nouveau**

La soirée Beujolais est prévue le vendredi 27 novembre vers 18h00. L'ensemble des habitants y est invité. Une participation de 5 euros par personne sera demandée (gratuité pour les enfants). Un coupon d'inscription sera déposé dans les boîtes aux lettres afin que chaque famille puisse s'inscrire.

Le Maire,  
Armand FALQUE